

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

N° 30

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Duparay et  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, après le mot :

« scolaire »

insérer les mots :

« et périscolaire »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi, il est indiqué que « l'article 2 crée un fonds national d'indemnisation pour les victimes de violence commises sur des enfants en milieu scolaire et périscolaire ».

Dans la réécriture de cet article, il convient de l'ajouter.